



Paris le 16 octobre 2015

Madame « prénom » « nom »
Sénatrice « circonscription »
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75006 Paris

Objet : Avenir des associations et projet de loi de finances

Madame la sénatrice,

Comme vous le savez, les associations citoyennes sont des actrices indispensables pour restaurer le vivre ensemble, développer l'innovation sociale, répondre à aux enjeux environnementaux et renouveler l'éducation citoyenne. **Leur avenir est cependant remis en question par l'érosion accélérée, depuis 2014, des financements publics.** En particulier, la baisse de la dotation de l'État aux collectivités se répercute de façon parfois dramatique sur les subventions que celles-ci accordent aux actions associatives porteuses d'intérêt général.

Dès aujourd'hui, de Chalon-sur-Saône à Romans, de Herblay à Colombes ou à Savigny-sur-Orge, des initiatives associatives, des équipements, des festivals, apportant une réponse forte aux attentes des citoyens, sont parfois balayés d'un revers de main. Ailleurs, ce sont des baisses de subventions conséquentes qui viennent bousculer le paysage associatif. Selon la Cartocrise-associative établie par le collectif des associations citoyennes¹, 87 % des communes observées ont diminué leurs subventions en 2015 d'en moyenne 12 %.

Si les deux diminutions de 1,5 milliards d'euros en 2014 et de 3,6 milliards d'euros en 2015 ont pu tant bien que mal être absorbées par les communes ou par les associations, il n'en sera pas de même en 2016, car les trésoreries associatives sont exsangues et beaucoup de communes n'ont plus de marge de manœuvre. Les départements annoncent pour 2016 des diminutions de leurs crédits aux associations de 10 à parfois 50 % (comme dans la Creuse). L'Association des maires de France a souligné les très graves conséquences du plan de rigueur sur l'investissement et la qualité des services publics, mais les associations sont tout autant, sinon plus, impactées par les dispositions envisagées, car les subventions sont par nature révisables est discrétionnaires.

Dans le même temps, le CICE octroie un cadeau fiscal de 20 milliards par an aux entreprises, sans que celles-ci ne créent le moindre emploi². **Le Plan social invisible, lancé depuis 2014, va donc continuer à faire ses ravages au sein des associations, malgré les discours lénifiants qui tentent de camoufler la réalité³.**

¹ Voir www.associations-citoyennes.net/?p=5793

² Voir lentreprise.lexpress.fr/question-fiscalite/impots-taxes/michel-sapin-sur-le-cice-simple-maladresse-boulette-ou-verite_1573337.html

³ En 2014, l'emploi associatif à stagné malgré la création de 40 000 emplois d'avenir et la multiplication des contrats précaires et à courte durée. Ce qui signifie que 30 000 à 40 000 emplois stables ont disparu sans faire de bruit, mais non sans conséquences.

Mais plus encore que l'emploi ce sont **les richesses immatérielles produites par les associations citoyennes** qui sont menacées. Celles-ci sont faites avant tout de développement humain, de démocratie locale, de participation de chacun à la vie de la cité, d'éducation citoyenne ou écologique, de renforcement du lien social et que la création de richesse économique et d'emplois. La lutte contre le dérèglement climatique passe par la mobilisation de tous avec l'appui des associations. La création de richesse économique, bien que réelle, n'est jamais qu'une conséquence de leur activité et ne correspond aucunement à leur finalité.

Aussi nous attirons votre attention sur le fait que **ce projet de budget 2016 constitue un instrument véritablement régressif de la transformation de la société**. S'y ajoutent la perspective de mise en place de partenariats public-privé pour financer l'action associative, la progression des appels d'offres, les incertitudes liées à la mise en place de la réforme territoriale, les effets de la loi Macron et les progrès d'une vision managériale simpliste de l'action associative.

Si aucune mesure compensatoire n'était apportée, c'est une part importante du tissu associatif qui risque de disparaître, alors que les associations constituent le **principal rempart contre la désespérance civique** et la principale source de renouvellement de la citoyenneté, comme l'a déclaré le gouvernement après le 11 janvier.

Dès la présente discussion budgétaire, il paraît indispensable d'apporter des modifications au projet de loi de finances. Si le **récent accord mondial sur la lutte contre la fraude fiscale** permet, comme l'a affirmé le gouvernement, de faire rentrer dans les caisses de l'État de 30 à 50 milliards d'euros chaque année, ces disponibilités vont-elles servir à accorder de nouveaux cadeaux aux entreprises ? Elles doivent au contraire être employées à restaurer la confiance et le vivre ensemble pour préparer l'avenir.

C'est pourquoi nous demandons la **création d'un fonds qui puisse apporter des financements stables et garantis aux associations** répondant à un certain nombre de critères qui contribuent à l'intérêt général et agissent au service du bien commun, et à la restauration des services publics. Vous trouverez ci-joint un dossier plus détaillé expliquant ces positions.

Au-delà des questions financières, c'est d'une **considération renouvelée** que les associations citoyennes ont besoin. A travers l'avenir de nos associations se joue un modèle de société plus humaine, enraciné dans les valeurs communes de la République et de la démocratie. Aussi **nous vous remercions par avance** de l'accueil que vous réserverez à ces propositions.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous prions de croire, Madame la sénatrice, à l'assurance de toute notre considération.

Jean Claude Boual

Président du Collectif des associations citoyennes